



2018-10-122-DEEJ

nomenclature: 9.1.1



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 3 OCTOBRE 2018

**OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE COLLÈGE LANGEVIN
WALLON**

L'an deux mille dix-huit, le trois octobre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. HERVELIN, M. GONZALES, Mme BAULON, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, M. LECERF, Mme MOUNIER, M. SALLABERRY, Mme PICAT, M. COUTIER, Mme CAMBRONERO, M. GARANS, Mme SAINT-AUBIN, M. DUBUS, Mme BISBAU, M. SAUBIETTE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. AJA, Mme MONTAUCET, M. ROBLES,

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

Mme NOGARO	procuration à	M. DUBERT
M. LAPEBIE	procuration à	Mme MONTAUCET
Mme FAURE	procuration à	M. ROBLES

ABSENT EXCUSÉ :

M. CLAVERIE

ABSENTS :

M. POULAERT, Mme DELAVENNE

SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. DUBERT

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27
28 au point n°2018-10-113-DR/FIN

Nombre de pouvoirs: 3
2 au point n°2018-10-113-DR/FIN

Nombre de votants : 30



2018-10-122-DEEJ - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE COLLÈGE LANGEVIN WALLON

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de son projet éducatif territorial et de sa politique enfance jeunesse, la Ville de Tarnos met, depuis plusieurs années, en partenariat avec le collège Langevin Wallon un certain nombre d'actions éducatives partagées.

Ainsi, trois actions principales ont été recensées :

- le partenariat avec l'école de musique pour les classes de 6^{ème} et 5^{ème}
- la mise en place et l'animation d'ateliers par le service municipal jeunesse le mardi et ou le jeudi sur la pause méridienne
- la mise en place d'actions de prévention avec la police municipale

Au delà de ces trois actions, d'autres actions ponctuelles ou récurrentes d'intérêt éducatif ont été développées ces dernières années.

La convention étant parvenue à échéance, il convient de la renouveler pour l'année scolaire 2018-2019.

Le bilan de l'année scolaire 2017-2018 laisse apparaître une satisfaction concernant les interventions municipales en complémentarité des programmes de l'éducation nationale (sécurité routière, prévention des incivilités, MetroSession...) et sur les ateliers animés 2 fois par semaine sur le temps de pause méridienne.

La prévention du harcèlement a été la thématique d'intervention de l'année avec l'organisation de groupe de paroles encadrés pour les classes de 5^{ème}, la production d'un spectacle interactif de la compagnie OXO en direction des 4^{ème} ainsi que la mise en place d'un Pizza Débat destiné plus largement aux familles le 3 avril 2018.

Le partenariat avec l'école de musique constitue un vrai point d'appui pour permettre aux jeunes Tarnosiens d'aborder le collège en maintenant leur apprentissage musical.

Enfin, pour 2018-2019, une nouvelle collaboration va se concrétiser entre le collège, son CDI et la Médiathèque.

Compte tenu de l'intérêt suscité par ces actions, Monsieur le Maire propose au conseil une nouvelle convention pour l'année scolaire 2018-2019.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29,

Vu le projet de convention.



DÉLIBÈRE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat entre la Ville et le collège Langevin Wallon, définissant et encadrant les actions éducatives à intervenir pour l'année scolaire 2018-2019

Vote: 30

Pour: 30

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 4 octobre 2018

Le Maire